









Demande de licence de bingo dans un lieu d'amusement public

-  Guide
-  Formulaire de demande de licence
-  Annexe A – Déclaration du demandeur
-  Annexe A.1 – Déclaration des personnes liées au demandeur
-  Frais, droits exigibles et contribution annuelle – Paiement
-  Aide-mémoire – Documents à joindre à la demande de licence

Renseignements généraux

Principe général

La licence de bingo dans un lieu d'amusement public permet à son titulaire de mettre sur pied et d'exploiter un bingo comportant plus d'une séance par jour, à l'occasion d'une fête populaire, pendant la durée et sur le territoire de la municipalité locale où se tient cette fête. La valeur totale des prix pouvant être remis à chaque tour de bingo ne doit pas excéder 125 \$.

Les prix sont remis aux gagnants en biens ou en services.

La licence de bingo dans un lieu d'amusement public est valide pour la durée de la fête populaire pour laquelle elle est délivrée.

De plus, le demandeur de la licence ne doit avoir aucun intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Les dispositions de la réglementation applicables à ce type de licence sont disponibles dans le site Internet à l'adresse : racj.gouv.qc.ca.

Modalités de transmission de la demande

La demande de licence de bingo dans un lieu d'amusement public, les frais d'étude pour l'obtenir, les droits exigibles ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la demande, doivent être transmis à la Régie **au moins soixante jours avant la date à laquelle le demandeur prévoit tenir la première séance de bingo**.

ATTENTION

Le défaut de présenter une demande de licence de bingo dans un lieu d'amusement public dans le délai prévu par le *Règlement sur les bingos et modifiant le Règlement sur les systèmes de loteries* peut entraîner le retard de la première séance à être tenue.

Section 1

Identification de l'exploitant du lieu d'amusement public

Cette section vise à identifier qui sera le détenteur de la licence et par conséquent, le responsable de son exploitation. Cette information apparaîtra sur la licence. Le nom complet du demandeur et toutes les informations utiles permettant à la Régie de communiquer avec lui, doivent apparaître au formulaire de demande de licence. Le demandeur indique le numéro de dossier attribué par la Régie, lorsque connu, lequel numéro débute par le chiffre 14.

A- Identification du demandeur

Si la demande est présentée par un individu (personne physique), celui-ci doit être majeur.

La demande peut également être présentée par une personne morale ou une société (deux personnes ou plus).

Dans tous les cas, l'annexe A – Déclaration du demandeur – et, le cas échéant, l'annexe A.1 – Déclaration des personnes liées au demandeur – doivent être jointes à la demande. Pour remplir ces annexes, veuillez lire les instructions de la section Annexes A et A.1 du présent guide.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est octroyé par le Registraire des entreprises du Québec. Veuillez vérifier auprès du Registraire si le demandeur a l'obligation légale d'être inscrit au registre des entreprises. Si tel est le cas, vous devez déclarer ce NEQ : ce numéro de 10 chiffres débute soit par 11, 22 ou 33 selon la forme juridique qu'il utilise.

B- Identification de la personne-ressource

La personne-ressource est la personne qui signe le formulaire au nom du demandeur et que la Régie contactera pour tout ce qui concerne la demande de licence. Il est important que la Régie puisse joindre facilement cette personne qui sera, par ailleurs, sa seule interlocutrice.

Lorsque la demande de licence est présentée par une personne morale ou une société (deux personnes ou plus), une copie conforme de la résolution autorisant le signataire de la demande (la personne-ressource) à agir au nom de la personne morale ou de la société doit accompagner la demande si la personne-ressource n'est pas un administrateur ou un associé.

Lorsque le demandeur de la licence est un individu (personne physique) qui ne signe pas personnellement la demande, une copie conforme de la procuration écrite et signée par l'individu, autorisant un tiers (personne ressource) à agir en son nom, doit être jointe à la demande de licence.

Section 2

Identification de l'adresse de correspondance

Inscrire l'adresse où le demandeur désire recevoir sa correspondance si différente de la section 1A.

Section 3

Identification de la fête populaire

Inscrire le nom de la fête et le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne ou de la société responsable de l'organisation et de la tenue de la fête populaire à l'occasion de laquelle le demandeur de la licence de bingo entend mettre sur pied et exploiter un bingo. Les dates de début et de fin de la fête populaire doivent être déclarées.

Section 4

Description du bingo

Inscrire les dates ainsi que le nom et l'adresse du lieu d'amusement public où les séances de bingo auront lieu.

ATTENTION

Un bingo dans un lieu d'amusement public ne peut être mis sur pied et exploité dans une salle où se tient un bingo en salle. Toutefois, un bingo dans un lieu d'amusement public peut être mis sur pied et exploité dans tout lieu où se tient un bingo en salle si ce dernier est mis sur pied et exploité par le titulaire d'une licence de bingo en salle dont le mode de gestion n'est pas confié à un gestionnaire de salle et qu'aucune autre séance de bingo n'y est tenue la même journée.

Section 5

Déclaration

Le formulaire de demande de licence de bingo dans un lieu d'amusement public doit être signé et daté par le demandeur ou la personne autorisée par lui.

Annexes A et A.1

Déclaration du demandeur

Lorsque la demande de licence de bingo dans un lieu d'amusement public est présentée par une personne morale (par exemple : une compagnie, une société par actions, un organisme détenant des lettres patentes, etc.), la personne morale (annexe A) ainsi que tous ses administrateurs et, le cas échéant, ses actionnaires qui détiennent au moins 10 % des actions donnant plein droit de vote et ses autres dirigeants (par exemple : un directeur général, un gérant – Annexe A.1) doivent faire une déclaration concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et leur absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Déclaration des personnes liées au demandeur

Si la demande est présentée par une société (deux personnes ou plus), la société (annexe A), tous ses associés et, le cas échéant, ses autres dirigeants (annexe A.1) doivent faire une déclaration concernant leurs antécédents judiciaires et administratifs, s'il y a lieu, et leur absence d'intérêts dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo.

Si la demande est présentée par une personne physique seule en affaires, l'annexe A doit être complétée par cette personne physique (annexe A) et, le cas échéant, par les autres dirigeants de l'entreprise (annexe A.1).

Avant de remplir l'annexe A.1, veuillez photocopier celle-ci en autant d'exemplaires qu'il y a d'associés, d'actionnaires visés, d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants.

Chaque déclarant doit indiquer son adresse personnelle et sa date de naissance, le cas échéant.

IMPORTANT

Lire le guide avant de remplir le formulaire. Remplir le formulaire en lettres moulées.
Dater et signer le formulaire. Inclure tous les documents requis et le montant à payer.

Section 1 – Identification de l'exploitant du lieu d'amusement public

A Identification du demandeur		Veillez remplir l'annexe A	
<input type="checkbox"/> Un individu (personne physique)		<input type="checkbox"/> Une personne morale <input type="checkbox"/> Une société (2 personnes ou plus)	
Nom de l'individu Prénom		Nom de la personne morale ou de la société (2 personnes ou plus)	
Date de naissance Année Mois Jour Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F			
N° de dossier attribué par la Régie 14-		Détenez-vous un numéro d'entreprise octroyé par le Registraire des entreprises? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	
		Inscrire le N° d'entreprise du Québec (NEQ)	

B Adresse du demandeur

Numéro, rue		Ville		Code postal	
Téléphones		Ind. rég. Résidence	Ind. rég. Travail	N° de poste	Ind. rég. Cellulaire
Adresse de courriel					

C Identification de la personne-ressource

Nom		Prénom			
Numéro, rue (si différente de l'adresse déclarée à la section 1A)					
Ville		Code postal		Adresse de courriel	
Téléphones		Ind. rég. Résidence	Ind. rég. Travail	N° de poste	Ind. rég. Cellulaire

Section 2 – Identification de l'adresse de correspondance si différente de la section 1A

Numéro, rue		Ville		Code postal	
-------------	--	-------	--	-------------	--

Section 3 – Identification de la fête populaire

Nom de la fête populaire					
Nom de la personne responsable				Ind. rég.	N° de téléphone
Numéro, rue		Ville		Code postal	
Date de la fête populaire : Du Année Mois Jour au Année Mois Jour					

Section 4 – Description du bingo

Dates de début			Dates de fin			Nom et adresse du lieu d'amusement public où les séances auront lieu
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	
Commentaires :						

Section 5 – Déclaration de la personne responsable de la demande

<input type="checkbox"/> Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre la présente demande et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.	
_____ Nom et prénom (en lettres moulées)	Date : _____ année mois jour

Licence de bingo dans un lieu d'amusement public

Consulter le guide.

Section A – Identification du demandeur	
Nom de l'exploitant du lieu d'amusement public	N° de dossier de la Régie 14-

Section B – Identification des associés, des actionnaires détenant au moins 10 % des actions donnant plein droit de vote, des administrateurs et des autres dirigeants		
Nom	Prénom	Préciser le statut : administrateur, associé, actionnaire ou autre dirigeant

Section C – Déclaration du demandeur						
1 Identification du déclarant						
Nom	Prénom	Date de naissance	Année	Mois	Jour	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Numéro, rue						
Ville						Code postal
Travail	Ind. rég.	N° de poste	Résidence	Ind. rég.		
<p>2 Est-ce que, au cours des 5 années précédant la date de la demande de licence, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>						
<p>3 Est-ce que, au cours des 3 années précédant la date de la demande de licence, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable d'une infraction à la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>						
<p>4 Est-ce que, au cours des 3 années précédant la date de la demande de licence, vous avez subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i>, pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>						
<p>5 Est-ce que vous avez un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Nom du titulaire de la licence de fournisseur en bingo _____</p>						

Signature	
Je, soussigné(e), _____ déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts. <small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>	
Et j'ai signé, _____	Date _____ <small>année mois jour</small>
<small>signature</small>	

Licence de bingo dans un lieu d'amusement public

Consulter le guide.

Avant de remplir, photocopier cette annexe en autant d'exemplaires qu'il y a d'associés, d'actionnaires visés, d'administrateurs et, le cas échéant, d'autres dirigeants déclarés à la section B de l'annexe A.

Section A – Identification de la personne liée	
Nom	N° de dossier de la Régie 14-

Section B – Déclaration de chacune des personnes liées déclarées à la section B de l'annexe A

Le demandeur, tous les associés, tous les actionnaires visés, tous les administrateurs et tous les autres dirigeants doivent **obligatoirement** remplir la section B

1 Identification du déclarant						
Nom	Prénom	Date de naissance	Année	Mois	Jour	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
OBLIGATOIRE						
Numéro, rue						
Ville						Code postal
Travail	Ind. rég.	N° de poste	Résidence	Ind. rég.		
<p>2 Est-ce que, au cours des 5 années précédant la date de la demande de licence, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable, au Canada, d'un acte criminel ou d'une infraction sommaire de culpabilité pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon ou de réhabilitation relativement à l'une des dispositions des articles 51, 52, 61, 76 à 78, 80 à 82, 83.02 à 83.04, 83.12, 83.19 à 83.231, 85 à 91, 95, 96, 99, 100, 119 à 121, 123, 127, 132, 136 à 139, 144, 145, 201, 202, 206, 207(3), 209, 210, 212, 219, 220, 235 à 240, 244, 266 à 273, 279, 279.1 à 282, 334, 342.1, 344, 346, 348, 349, 352, 355, 362, 367, 368, 380, 397, 423, 427, 430, 433, 434, 435 à 436.1, 462.31, 463, 465 et 467.11 à 467.13 du Code criminel ou d'un équivalent à l'étranger?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>						
<p>3 Est-ce que, au cours des 3 années précédant la date de la demande de licence, vous vous êtes reconnu ou avez été reconnu coupable d'une infraction à la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i> ou à l'une des dispositions de ses textes d'application, pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>						
<p>4 Est-ce que, au cours des 3 années précédant la date de la demande de licence, vous avez subi la suspension d'une ou de plusieurs licences délivrées en vertu de la <i>Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement</i>, pour une ou des périodes totalisant 6 mois ou plus, ou leur révocation?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>						
<p>5 Est-ce que vous avez un intérêt dans une entreprise titulaire d'une licence de fournisseur en bingo?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Nom du titulaire de la licence de fournisseur en bingo _____</p>						

Signature	
Je, soussigné(e), _____ déclare que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont exacts. <small>nom et prénom (en lettres moulées)</small>	
Et j'ai signé, _____	Date _____ <small>année mois jour</small>
<small>signature</small>	

Licence de bingo dans un lieu d’amusement public

Frais d’étude** 159 \$ (1)

Les **droits exigibles** pour la licence sont de 83 \$ par jour
au cours duquel un bingo est mis sur pied et exploité pendant la fête populaire.

	83 \$	x		=		\$ (2)
			<small>nombre de jours où un bingo est tenu</small>			

Contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo***

	\$	x 15 %		=		\$ (3)
			<small>montant de la ligne (2)</small>			

Montant total à joindre – montants des lignes (1) + (2) + (3) = \$ (4)

* Les frais et droits exigibles pour l’obtention d’une licence sont indexés au 1^{er} avril de chaque année depuis le 1^{er} avril 2009, selon l’évolution de l’indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année précédente.

** Ces frais ne sont pas remboursables par la Régie.

*** La contribution annuelle à verser pour le Secrétariat du bingo est exigible de tous les titulaires de licence de bingo et celle-ci est de 15 % des droits exigibles à payer pour la délivrance d’une licence. Cette contribution doit être payée en même temps que les droits de la licence et elle n’est pas remboursable par la Régie.

Documents à joindre à la demande de licence de bingo dans un lieu d'amusement public

- Formulaire de demande, annexe A et, le cas échéant, annexe A.1 dûment remplis
- Coupon pour le paiement des frais d'étude, des droits annuels exigibles et de la contribution annuelle pour le Secrétariat du bingo*
- Copie conforme de la résolution ou de la procuration autorisant la personne-ressource à agir au nom du demandeur si celle-ci n'est pas administrateur ou un associé du demandeur ou le demandeur lui-même

* Ce coupon se trouve sur la dernière page.

Paiement

Quel mode de paiement sera utilisé?

Carte de crédit

Chèque

Remplissez les cases ci-dessous.

Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.

Visa Mastercard American Express

Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom de l'entreprise

Montant payé

Numéro de la carte

Date d'expiration
de la carte

J'autorise la Régie des alcools,
des courses et des jeux à
prélever sur ma carte de crédit
le montant indiqué ci-dessus.

(MMAA)

Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse **bingo@racj.gouv.qc.ca** ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6